

DROIT PÉNAL

N° 9 - SEPTEMBRE 2013

25^E ANNÉE - ISSN 1142-303-X

Notamment ce mois-ci :

> VEILLE

47 Adaptation du Code pénal au droit de l'Union européenne et aux engagements internationaux de la France (p. 4)

par William ROUMIER, docteur en droit

> ÉTUDE

14 « Mariage pour tous » : des circulaires aux fondements juridiques très approximatifs (p. 7)

> COMMENTAIRES

122 Entrave au déroulement des débats d'un conseil municipal

Que faut-il entendre par « entrave » ?

(Cass. crim., 11 juin 2013)

par Michel VÉRON (p. 44)

128 Urbanisme

Voyez le guichet d'à côté

(Cass. crim., 12 mars 2013)

par Jacques-Henri ROBERT (p. 48)

131 Médecine vétérinaire

Mercantilisme vétérinaire

(Cass. crim., 23 avr. 2013)

par Jacques-Henri ROBERT (p. 52)

132 Instruction

Où l'on voit la chambre criminelle réécrire une décision du Conseil constitutionnel qui avait lui-même réécrit la loi...

(Cass. crim., 25 juin 2013)

par Albert MARON et Marion HAAS

(p. 53)

137 Récidive

Conditions du relevé d'office d'un état de récidive légale

(Cass. crim., 23 mai 2013)

par Évelyne BONIS-GARÇON (p. 60)

SOUS LA DIRECTION DE :

Philippe CONTE, Albert MARON,

Jacques-Henri ROBERT, Michel VÉRON

Repère 8

Alertes 42 à 47

Étude 14

Chronique 8

Dossier 1 à 9

Commentaires 120 à 137

Dossier

2 à 9 **Le droit pénal spécial à l'épreuve du droit pénal et de la procédure pénale**

La revue *Droit pénal* publie, pour la huitième année consécutive, les actes d'une manifestation organisée par le master recherche Droit pénal de l'université Bordeaux IV et le master Droit pénal et sciences criminelles de l'université Toulouse I – Capitole.

3 **Le droit pénal du travail : hétérodoxie ou orthodoxie ?**

Le droit du travail demeure marqué par sa « matrice » pénale. La branche du droit pénal destinée à en assurer le respect est connue pour être davantage le droit pénal de l'employeur que le droit pénal du salarié. Cette discipline, (re)connue pour son caractère hétérodoxe, gagnerait à emprunter les voies de l'orthodoxie pour asseoir sa légitimité.

Étude par Marc SEGONDS, agrégé des facultés de droit, avocat au barreau de Toulouse (AS2A) (p. 20)

4 **Le droit pénal de l'environnement**

En raison de sa nature et des liens étroits qu'il entretient avec la sphère administrative, le droit pénal de l'environnement s'est construit à la marge des grands principes du droit pénal et de la procédure pénale. Les techniques d'incrimination, tout comme la mise en œuvre de la responsabilité pénale et les règles relatives aux poursuites sont en effet bien souvent éloignées du cadre et des logiques du pénaliste, à tel point qu'il convient de se demander si une partie du droit pénal de l'environnement, la plus technique et artificielle, ne gagnerait pas à être dépénalisée.

Étude par Amane GOGORZA, maître de conférences, institut de sciences criminelles et de la justice, université Montesquieu-Bordeaux IV (EA4601) (p. 23)

Garde à vue

8 **Un an de droit de la garde à vue (juin 2012 – juin 2013)**

Chronique par Vincent LESCLOUS, magistrat (p. 9)

Sommaire

P. 1	Repère	
	Le droit pénal spécial à l'épreuve du droit pénal et de la procédure pénale.....	n° 8
P. 3	Alertes	n° 42 à 47
P. 7	Étude	
	« Mariage pour tous » : des circulaires aux fondements juridiques très approximatifs.....	n° 14
P. 9	Chronique « un an de... »	
	Un an de droit de la garde à vue.....	n° 8
P. 16	Dossier	
	Le droit pénal spécial à l'épreuve du droit pénal et de la procédure pénale.....	n° 1 à 9
	Commentaires	
P. 43	Code pénal	
	● Abandon de famille	
	Le défaut de paiement pendant deux mois.....	n° 120
	● Diffamation non publique	
	Le caractère confidentiel de la correspondance.....	n° 121
	● Entrave au déroulement des débats d'un conseil municipal	
	Que faut-il entendre par « entrave » ?.....	n° 122
	● Homicide involontaire	
	Faute non déterminante ayant concouru au décès.....	n° 123
	● Outrage à agent public	
	Propos tenus dans les locaux de la mairie.....	n° 124
	● <i>À noter également</i>	n° 125
P. 47	Lois pénales spéciales	
	● Circulation routière	
	Une épouse dévouée soupçonnée de mensonge.....	n° 126
	Vieilles ficelles usées.....	n° 127
	● Urbanisme	
	Voyez le guichet d'à côté.....	n° 128
	Le département de la Manche est à nouveau victime de destructions.....	n° 129
P. 51	Pénal des affaires	
	● Douanes	
	Qui se frotte à la mer territoriale s'y pique.....	n° 130
	● Médecine vétérinaire	
	Mercantilisme vétérinaire.....	n° 131
P. 53	Procédure pénale	
	● Instruction	
	Où l'on voit la chambre criminelle réécrire une décision du Conseil constitutionnel qui avait lui-même réécrit la loi.....	n° 132
	● Intervention de l'assureur au procès pénal	
	De quelques formules magiques qui ne figurent pas au Grand Albert.....	n° 133
	● Preuve	
	Mensonges et vidéo (sans sexe, mais avec violence).....	n° 134
	● Question prioritaire de constitutionnalité	
	Une question qui fait pschitt !.....	n° 135
P. 59	Droit de la peine	
	● Droit de ne pas s'auto-incriminer	
	Droit de ne pas s'auto-incriminer et aggravation de la peine prononcée.....	n° 136
	● Récidive	
	Conditions du relevé d'office d'un état de récidive légale.....	n° 137

La Rédaction attire l'attention plus particulière des lecteurs sur l'importance des articles dont le titre est précédé d'un filet

Ce numéro comporte des encarts « Codes de la rentrée » et « Offre revue droit de la famille » déposé sur la 3^e de couverture, ainsi qu'un cavalier « Codes de rentrée »

Index

Abandon de famille	Droit pénal spécial	Ordonnances de règlement
Absence de présomption de culpabilité.....	Droit pénal de la presse.....	Réquisitions du ministère public.....
comm. 120	dossier 9	comm. 132
Action civile	Droit pénal de l'environnement.....	Outrage à agent public
Recevabilité.....	dossier 4	Adjoint au maire.....
comm. 134	Droit pénal de l'urbanisme.....	comm. 124
Action publique	Droit pénal des transports.....	Peines
Réflexion sur la modernisation de l'action publique.....	dossier 7	Aggravation de la peine.....
alerte 42	Droit pénal douanier.....	comm. 136
Animaux	Droit pénal du travail.....	Politique pénale
Médecine vétérinaire.....	dossier 3	Instructions individuelles.....
comm. 131	Droit pénal fiscal.....	alerte 46
Blessures involontaires	Droit pénal général.....	Preuve
Blessures par chien.....	dossier 1, 2	Libre discussion.....
comm. 125	Spécialisation du droit pénal.....	comm. 134
Circulation routière	repère 8	Question prioritaire de constitutionnalité
Obligation pécuniaire au paiement de l'amende.....	Entrave au déroulement des débats d'un conseil municipal	Abandon de famille.....
comm. 126	Manifestation.....	comm. 120
Rétention du permis de conduire.....	comm. 122	Cour d'assises.....
comm. 127	Fichiers	comm. 135
Cour d'assises	Fichier des personnes recherchées.....	Récidive
Arrêt de renvoi.....	alerte 45	État de récidive légale relevé d'office.....
comm. 132	Garde à vue	Prévention.....
Question prioritaire de constitutionnalité.....	Jurisprudence.....	alerte 43
comm. 135	chron. 8	Restitution
Diffamation	Homicide involontaire	Demande de restitution.....
Contravention de diffamation non publique.....	Faute ayant concouru au décès.....	comm. 132
comm. 121	comm. 123	Union européenne
Discrimination	Instruction	Engagements internationaux de la France.....
Refus de célébrer d'un maire.....	Collégialité de l'instruction.....	alerte 47
étude 14	alerte 44	Urbanisme
Douanes	Intervention de l'assureur au procès pénal	Astreinte.....
Contrebande.....	Exceptions soulevées par l'assureur.....	comm. 128
comm. 130	comm. 133	Documents d'urbanisme.....
Visite des navires.....	Juridictions correctionnelles	comm. 129
comm. 130	Compétence.....	Remise en état.....
	comm. 134	comm. 128
	Mesures destinées à faire échec à la loi	
	Personne dépositaire de l'autorité publique.....	
	étude 14	

© LexisNexis SA 2013

Cette œuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis SA ou ses ayants droit, est strictement interdite.

LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente œuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie.

Avertissement de l'éditeur : * Toute utilisation ou traitement automatisé, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits *

Evoluprint - Parc Industriel Euronord, 10, rue du Parc, 31150 Bruguères - Le Directeur de la publication : Philippe Carillon.

Cette revue peut être citée de la manière suivante :
Dr. pén. 2013, repère 1 ; Dr. pén. 2013, alerte 1 ;
Dr. pén. 2013, étude 1 ; Dr. pén. 2013, chron. 1 ;
Dr. pén. 2013, prat. 1 ; Dr. pén. 2013, comm. 1